

ADML 63

Association pour le développement de monnaies locales dans le Puy-de-Dôme
13, rue des Quatre Passeports- 63000 -Clermont-Ferrand
contact@adml63.org

BULLETIN D'ADHÉSION TEMPORAIRE

M. Mme

Département ou pays de résidence :

Existe-t-il une monnaie locale chez vous ? Oui Non

Laquelle ?

Cotisation : 2 euros en chèque/espèces - ou plus :

adhésion à la date du : expirant le

Signature :

ADML 63

Association pour le développement de monnaies locales dans le Puy-de-Dôme
13, rue des Quatre Passeports- 63000 -Clermont-Ferrand
contact@adml63.org <https://doume.org/>

Bienvenue à la doume !

Vous venez de cotiser pour 2 euros (ou plus) afin d'avoir accès pendant deux mois à la doume, monnaie locale complémentaire citoyenne du Puy-de-Dôme. Nous avons prévu cette formule pour les touristes ou pour les personnes qui voudraient « juste essayer ».

Cette adhésion temporaire vous permet de changer des euros en doumes dans les différents comptoirs pendant deux mois à partir de la date d'adhésion.

C'est la **carte d'adhésion qui vous a été remise** qui fait foi et elle seule.

N'étant pas adhérent définitif, vous ne pourrez pas acheter de e-doumes (doumes électroniques), mais seulement des billets.

Vous pourrez ensuite, autant que vous voulez, dépenser vos doumes dans le réseau.

La liste des comptoirs et des différents prestataires qui acceptent la doume se trouve facilement sur le site doume.org.

Et n'oubliez pas...

Faire ses achats chez un professionnel du réseau de la doume, c'est l'assurance :

- d'avoir accès à une production locale et saine
- de voir le juste prix concilié avec la qualité

Choisir de payer en doumes plutôt qu'en euros est un acte solidaire car :

- Vos doumes étant destinées à circuler dans le réseau sans jamais en sortir, vous serez sûrs d'irriguer le territoire tout entier.
- Les euros déposés en échange seront utilisés pour des investissements éthiques.
- **Votre consommation sera enrichie d'une plus-value sociétale (écologique, équitable, solidaire) garantie par la charte de la doume.**